

Virer Marine Macron !

« C'est quand on n'a plus d'espoir qu'il ne faut désespérer de rien. »

SNAP !

Le Syndicat National des Artistes Plasticien·nes de la Confédération Générale du Travail vous informe de vos droits et vous appelle à participer aux luttes pour la défense de nos métiers.

Journal du Syndicat National des Artistes Plasticien·nes CGT

octobre 2024



DÉMOCRATIE (ERREUR 404) NON TROUVÉE

Macron a fait le pari de la division à gauche pour tenter de reprendre la main après sa déroute aux européennes. Pas de bol, le Nouveau Front Populaire a tenu bon. Mieux, il a fait mentir tous les pronostics avec une campagne d'union pour stopper la casse sociale de la macronie et empêcher le Racisme National de prendre les commandes. **Après une succession de péripéties estivales sur fond de jeux olympiques, nous voilà flanqués d'un premier ministre de la droite dure et d'un gouvernement libéralo catho.** Cherchez l'erreur. Une chose ne change pas : Dati reste à la culture. C'est le changement dans la continuité, ou l'inverse, avec un arrière goût manif pour tous. Bref, ça pue le rance et la naphthaline ! **Ça pourrait pousser au découragement, à ne plus aller voter, à ne plus se mobiliser. Mais regardons les choses autrement ; du point de vue de la droite, ils ont dû sentir le vent du boulet, un petit air frais venu de la gauche, une petite musique faite d'abrogations et d'ouvertures de droits.** Ils ont sauvé les meubles, calfeutré le libéralisme, bricolé un gouvernement avec la bénédiction du RN qui lui a promis de ne pas le censurer, en contrepartie de l'application de son programme... **Donc, même si c'est tentant, il ne faut pas céder au désespoir. Au contraire, il faut continuer à les secouer et à les bousculer.** Réinventer l'espoir avec nos projets de progrès sociaux (une continuité de revenus pour les artistes auteurs par exemple) et bousculer leurs certitudes économiques qui mettent le marché plutôt que les femmes et les hommes au centre de leur projet politique. **C'est le moment de ressortir nos pancartes « Rêve général » et d'aller chercher ce fameux monde d'après.** On lâche rien, comme dit la chanson. Regroupons-nous, dans la rue, dans les ateliers, organisons des réunions publiques et mettons en commun nos forces et nos intelligences.

Le groupe de travail "journal"

continuité de revenus pour les artistes auteurs !

Depuis plusieurs mois, une mobilisation historique se structure chez les artistes auteurs pour intégrer la caisse commune de l'assurance chômage.

La proposition est de pouvoir bénéficier de l'assurance chômage pour tous les artistes-auteurs qui pourront justifier de revenus artistiques équivalents à 300 heures Smic (3456 € brut) au cours des 12 derniers mois. Les professionnel·les indemnisés·es auront droit au maintien d'un pourcentage de leurs revenus d'activité des 12 derniers mois et le montant minimum de leur allocation mensuelle serait fixé à 85 % du SMIC, soit environ 1100 € net. Ce progrès social majeur sera financé par une augmentation des cotisations payées par les diffuseurs, qui passeraient de 1,1 % à 5,15 % – les artistes-auteurs s'acquittant déjà d'une part salariale de la contribution chômage via la CSG.

L'effet immédiat de ce dispositif d'une continuité du revenu sera de sortir de la précarité économique nombre d'entre nous qui pourront ainsi se maintenir en activité. Nous aurons plus d'aisance pour négocier nos contrats, et serons en meilleure position dans les rapports de force, forcément inégaux, instaurés par les diffuseurs et les commanditaires. Moins précaires, nous n'aurons plus à choisir entre une vie de famille ou la poursuite de notre carrière. Nous pourrions envisager plus sereinement des situations de vie extrêmement banales qui sont particulièrement complexes pour nombre d'entre nous (location, emprunts bancaires, etc.). Cette garantie d'un revenu de remplacement permettra l'ouverture du champ professionnel à plus de diversité dans les profils sociologiques, c'est-à-dire à des gens qui ne peuvent pas se permettre d'attendre des années avant de - peut-être - voir s'ils ou elles vont arriver à « percer ». Ce dispositif permettra une meilleure reconnaissance de notre statut de travailleuse qui revendique des droits et qui de fait remet en question l'organisation actuelle des économies de la création fondées sur le déni de travail et l'informalité.

Cette proposition de loi « visant à l'instauration d'un re-

venu de remplacement pour les artistes-auteurs temporairement privés de ressources » a été déposée en mars 2023 par le député Pierre Dharréville. La proposition de loi n° 2322 a été signée par 53 député·es venant de 8 groupes sur 10 (Gauche démocrate et républicaine, La France insoumise, Écologistes, Socialistes, LIOT, Démocrates, Horizons et Les Républicains). À la suite de cette proposition de loi, une tribune de soutien a été lancée et a recueilli en quelques jours plus de 17 000 signatures d'auteur·ices et une publication dans Le Monde. **Dans le même temps, avec les organisations motrices de la proposition de loi (Staa Cnt-So, la Buse, la SRF) nous avons organisé depuis le début de l'année plus d'une vingtaine de présentations publiques de la continuité de revenus.** Dans la rue, les auteur·ices se sont mobilisés·es le 1^{er} mai partout en France avec des banderoles ou pancartes « pour une continuité de revenus des artistes-auteurs ». Le 13 mai 2024, a eu lieu une journée de mobilisation nationale de soutien à la proposition de loi et pour défendre un service public de l'enseignement supérieur de l'art et du design.

En quelques mois, la continuité de revenus s'est imposée dans le débat de notre milieu professionnel contre vents et marées. C'est en cela qu'une mobilisation forte des auteurs·ices est la clef pour pousser les député·es à se saisir de cette question.

Au moment où Macron a prononcé la dissolution de l'Assemblée, nous agissons, malgré le blocage du groupe Renaissance, pour que le texte soit examiné par les parlementaires de l'Assemblée. Le travail de contact avec les député·es se poursuit. Soumya Bourouaha, députée de la 4^e circonscription de Seine-saint-Denis, va prendre le relais de Pierre Dharréville pour porter ce texte. **Face à des politiques persuadés qu'une société heureuse est celle du plein emploi, les travailleuses de la création s'unissent et prennent à bras-le-corps la question de la reconnaissance de leur travail et de sa valeur!**

Le groupe de travail "continuité de revenus"

Plus d'infos : continuite-revenus.fr

Signer la tribune : continuite-revenus.fr/tribune

« Tout ce qui est bon et beau c'est en dépit du gouvernement »

Démocratie, représentativité des artistes et des syndicats d'artistes

On aimerait remettre le couvert sur la démocratie, la représentativité et les élections professionnelles : quelles sont les places revendiquées des organisations syndicales au niveau local et national ?

C'est quoi la place de l'artiste dans une commission ou un groupe de travail ? Une place d'expertise sur les questions concernant son métier..

C'est quoi la place de l'organisation syndicale ? Son objet est l'étude et la défense des droits d'une profession. Elle a pour vocation de discuter et de négocier avec les institutions et les diffuseur-euses.

Alors c'est quoi la place de l'artiste syndiqué-e mandaté-e dans une commission ? C'est l'artiste qui a son expertise sur son métier et défend l'intérêt général des travailleur-euses de sa profession en portant la voix de son syndicat.

En mises en bouche, voici différents exemples où des représentantes du SNAPcgt siègent actuellement : Commission photo AFDAS, Commission 2D AFDAS, Commission 3D AFDAS, Commission Musique et chorégraphie AFDAS, Comité de surveillance de la SAIF, Bureau et conseil d'administration de la SAIF, Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV), Commission du secours exceptionnel du CNAP, Conseil d'administration de la Sécurité Sociale des Artistes Auteurs, Commission d'Action Sociale de la Sécurité Sociale des Artistes Auteurs, Observatoire des libertés de création, Observatoire des revenus et de l'activité des artistes-auteurs du Ministère de la



APPEL À VOLONTAIRES!

Si vous souhaitez vous investir dans la lutte syndicale, vous trouverez certainement des thématiques qui vous intéresseront. Nous lançons également un appel à toutes les militantes pour être présentes dans les lieux décisionnels de leur territoire et dans leurs institutions « tutelles ».

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

En 2023, dans l'article « Sous les ors de la république » paru dans le journal du SNAPcgt, on dénonçait la mise au placard des élections professionnelles de nos représentantes au conseil d'administration de la Sécurité sociale des artistes auteurs. Elles furent remplacées par la nomination de représentantes faite par l'État.

« Comme tous-tes les travailleur-euses, les artistes-auteur-rices ont besoin de créer un rapport de force avec les diffuseur-euses, les marchand-es et les institutions. Ce rapport de force passe par une représentativité incontestable des syndicats, et plus particulièrement du SNAPcgt! ».

Nous demandons la tenue d'élections professionnelles qui puisse établir une représentativité nationale et locale des syndicats d'artistes-auteur-rices. Nous dénonçons la nomination des représentantes par les tutelles. Tous les secteurs de la création doivent être représentés. **ENGAGEZ-VOUS!**

1 Faire reconnaître le travail des artistes-auteur-rices, Document d'orientation, adopté le 27 novembre 2022. Téléchargeable sur le site snapcgt.org

Anne, artiste & Pierre, sculpteur

MOBILISATION GÉNIALE

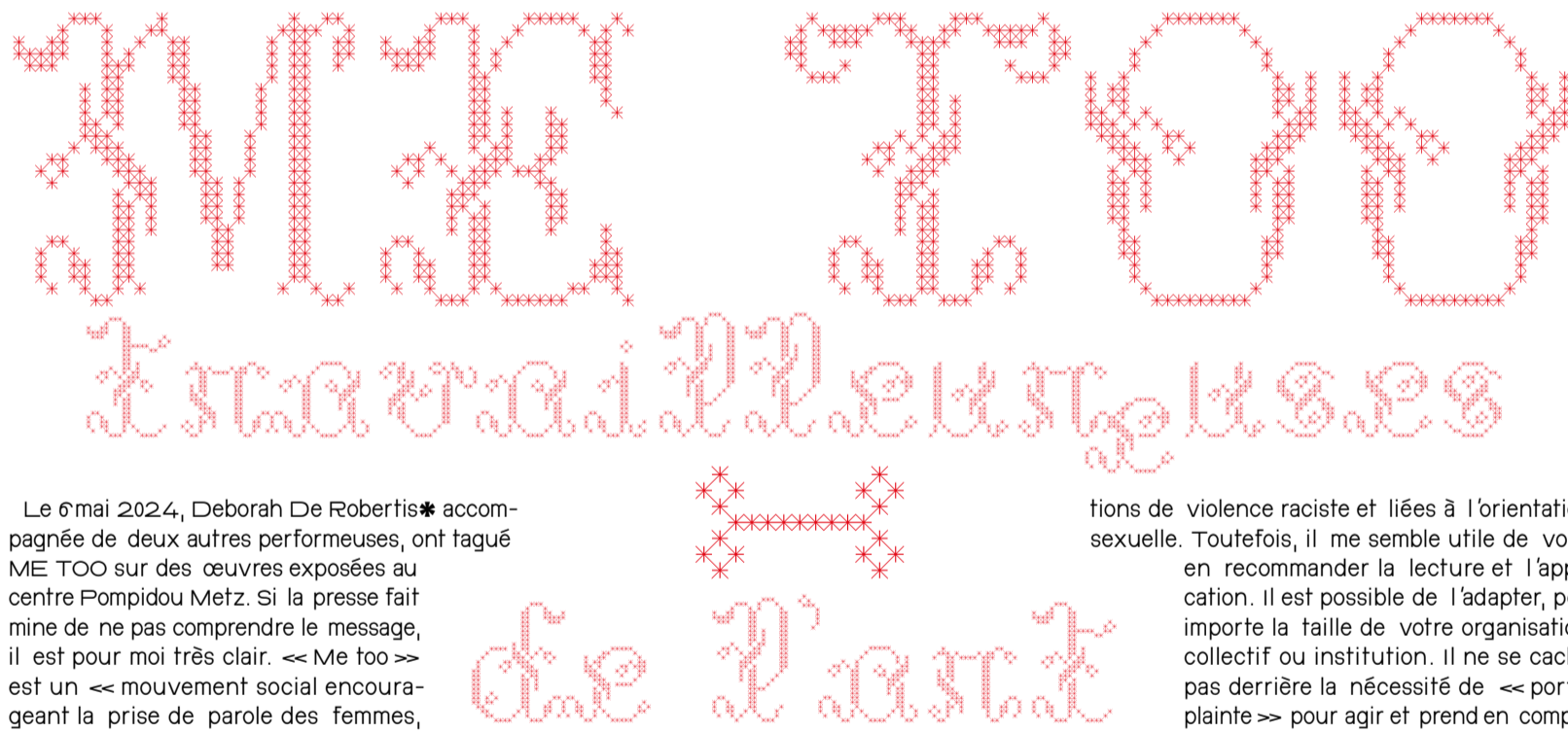
S'engager dans un syndicat n'est jamais simple. La volonté de faire des choses, de participer se heurte parfois à un sentiment de manque de légitimité ou de « compétences ». Le désir de contribuer peut-être freiné par les habitudes déjà prises par les militantes plus anciennes. C'est assez normal – on est tous-tes passé par là. La réalité, c'est que chaque militante qui arrive, vient avec son expérience, son mode de fonctionnement et les sujets qui l'ont poussé à adhérer. C'est précisément cette richesse qui contribue à faire évoluer la pensée du syndicat, et le regard que nous portons sur nos problématiques professionnelles.

Ces dernières années, l'arrivée de jeunes militantes en a fait la démonstration. La définition de l'artiste en travailleur-euse, les questions des inégalités de genres, le rapprochement et le soutien avec les étudiant-es en écoles d'arts, les débats sur les travailleuses du sexe, etc. Tous ces sujets ont été apportés ou ont pris de l'épaisseur avec les apports aux débats internes des jeunes artistes fraîchement syndiqués.

Ces renforts nous ont permis de développer des groupes de travail pour produire des réflexions et des actions collectives. C'est l'essence même de l'action syndicale que de rassembler les travailleuses et d'échanger et construire des pensées collectives pour pouvoir agir.

Si vous venez d'adhérer au SNAP cgt, même si vous êtes loin des centres urbains (merci la visio), rejoindre un des groupes est un bon moyen de commencer à militer et de contribuer à l'action syndicale. Ce sont des espaces de formation collective, d'échange et de bienveillance où tout le monde a sa place. Plus nous nous emparerons des sujets qui nous rassemblent, plus nous développerons une expertise collective et plus nous pourrons empêcher les dérives ultralibérales et liberticides que nous imposent les gouvernements successifs. Il en existe entre-autres sur la rémunération du travail artistique, la continuité de revenus, l'histoire du SNAPcgt, l'internationale des travailleuses de l'art, l'organisation syndicale et sur les violences sexistes et sexuelles.

Bruno et Jimmy, graphistes



Le 6 mai 2024, Deborah De Robertis* accompagnée de deux autres performeuses, ont tagué ME TOO sur des œuvres exposées au centre Pompidou Metz. Si la presse fait mine de ne pas comprendre le message, il est pour moi très clair. « Me too » est un « mouvement social encourageant la prise de parole des femmes, dans le but de faire savoir que le viol et les agressions sexuelles sont plus courants que ce qui est souvent supposé, et de permettre aux victimes de s'exprimer sur le sujet »*. Le mouvement débute en 2007 grâce à Tarana Burke, une travailleuse sociale africaine-américaine. Deborah De Robertis nous invite à prendre la parole, à la suite d'Adèle Haenel, et Judith Godrèche, dans notre secteur des arts visuels. Je peux aussi personnellement dire « Me Too » depuis longtemps et je trouve ma réparation dans mon implication dans la lutte syndicale.

La question de la prise en compte des « Me too »* concerne particulièrement notre syndicat car la CGT est résolument féministe. Ce n'est pas moi qui le dit, je l'entends lors de la présentation de Fanny de Coster, du collectif confédéral « Femmes Mixité », durant une formation « Femmes - prise de paroles ». Cette formation est organisée par la Fédération CGT Spectacle et le collectif fédéral « Femmes » et s'est déroulée les 29 et 30 avril au centre

culture, Commissions DRAC d'attributions d'aide à la création (AIC) et d'aide à l'installation d'atelier (AIA), Comités 1 % artistique et les Comités conseil de diverses collectivités territoriales

Il existe aussi des groupes de travail internes au SNAPcgt (rémunérations, France Travail...), des groupes de travail à la fédération CGT Spectacle (branche auteurs, commission internationale, Femmes Mixité, commission contre l'extrême droite...) et des groupes de travail intersyndicaux (École d'art, proposition de loi, réseau arts visuels, Nuit des auteurs...).

de formation Benoît Frachon*. – La formation sera sûrement renouvelée! Guettez les mails! – Cette formation est un premier outil développé par la CGT, pour faire de la place aux femmes et minorités de genre dans la lutte syndicale. Lutter contre les VSS – Violences Sexistes et Sexuelles – c'est, entre autres, accompagner la prise de parole.

Un autre outil développé par la CGT dont j'aimerais parler est le « cadre commun d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT »*. C'est un petit livret de 6 pages facilement trouvable sur internet. La CGT y fait une proposition de protocole de gestion des VSS. C'est-à-dire ce qu'il faut faire après la prise de parole, après le « Me too ». Je m'intéresse à ces questions depuis un bout de temps, je teste des outils en permanence et je dois dire que celui-ci est un des plus pertinents qui m'ait été donné de lire. Je ne dis pas « parfait » car le livret peut gagner en précision sur des ques-

tions de violence raciste et liées à l'orientation sexuelle. Toutefois, il me semble utile de vous en recommander la lecture et l'application. Il est possible de l'adapter, peu importe la taille de votre organisation, collectif ou institution. Il ne se cache pas derrière la nécessité de « porter plainte » pour agir et prend en compte les réalités et les besoins spécifiques des victimes et des mises en cause.

La prise en compte de Me too dans notre secteur et dans notre syndicat participe d'une volonté permanente d'agir vers plus d'inclusivité. J'entends par là une pratique quotidienne d'attention aux discriminations de genre, de race, de classe, d'âge, de handicap, etc. Cela peut prendre la forme de communication représentant notre diversité*, mais c'est avant tout la prise en compte des revendications et des propositions politiques se formant à l'intersection de toutes les discriminations. C'est ainsi que notre syndicat nous rassemble le plus.

* « On ne sépare pas la femme de l'artiste », performance au centre Pompidou Metz, 2024. L'Artiste travaille sur le point de vue du modèle féminin. * fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_MeToo * le Centre Benoît Frachon, en plus d'être un havre de paix verdoyant, est un lieu de formation façon éducation populaire, propriété de la CGT depuis 1950!!!

* cgt.fercsup.net/IMG/pdf/20230211_cadre_commun_d_action.pdf * voir article d'Isabelle

Robyn, pornographe

Dans l'être humain se manifeste et non grâce à lui. » Emma Goldman

DEUZESSE DEUZA, ÇA DÉRAPE ET ÇA DÉRAILLE

On se souvient des scandales de l'AGESSA, des cotisations retraits massivement oubliées, des 200 000 artistes-auteur-rices jamais répertoriés... Pour résoudre la situation, les ministères de tutelle ont estimé qu'il suffisait de... la rebaptiser 2S2A, Association de Sécurité Sociale des Artiste-Auteurs, pour faire croire aux populations à la naissance d'un nouvel organisme. Les élections au Conseil d'administration ont été remplies par des désignations. Les tutelles ont préféré avoir la main sur qui siègerait. La composition de ce CA est en elle-même un déni de démocratie. Pour donner un simulacre d'équilibre au Conseil d'administration, il a bien fallu ajouter quelques organisations du secteur des arts visuels, parmi les ex-membres du CA de la Maison des Artistes - Sécurité Sociale, mais elles ont été écartées du Bureau, où se prennent les décisions « entre amis ».

Ce sont les 8 organisations fondatrices de l'AGESSA, SGDL, SACD, SACEM, SNE, UPC, Radio France, SNAC et UPP, réunies en assemblée générale, qui ont établi les statuts de cette « nouvelle » entité, avant même la constitution du Conseil d'administration. De par ces statuts, le président, sorte de Macronnet au petit pied, est « investi des pouvoirs les plus étendus » et donc décide de tout : dates et modalités de réunion, points traités ou non dans l'ordre du jour, report de l'assemblée, etc. Les administrateur-rices sont sous-informés, leurs avis et propositions sont traités par le président.

Avec la bénédiction des ministères de tutelle, la nouvelle directrice par intérim considère que les statuts de l'association prévalent sur le code de la sécurité sociale. On ne peut consulter le CA, la 2S2A n'hésite pas à faire des recours contre des artiste-auteur-rices ayant obtenu un statut de titulaire de la justice des préjudices subis en matière de pratiques illégales de l'AGESSA en matière de traitement. Bref ça dysfonctionne dans tous les sens, les nouvelles élections pourront redonner à l'association les moyens de travailler réellement à l'amélioration des droits sociaux des artistes-auteur-rices.

Irène, plasticienne et Pierre, sculpteur

NOTRE MUSÉE, LEUR MUSÉE

Plusieurs mois se sont écoulés depuis que nous autres victimes consentantes du petit milieu de l'art contemporain parisien avons pris connaissance de « l'Affaire Sandra Hegedus », du nom de la vice-présidente des Amis du palais de Tokyo. Le 5 mai dernier notre tatie zinzin complotiste à tous ainsi que « proud zionist » comme en témoigne sa bio instagram, publiait sur son compte une lettre de démission dénonçant la programmation du musée « désormais dictée par la défense des 'Causes' très orientées (wokisme, anti-capitalisme, pro-Palestine etc...) ». Celle qui publiait le même jour une story d'elle dansant devant un distributeur de billet stel un vulgaire punk à chien en montée d'acide, regrettait alors dans les colonnes de Valeurs Actuelles n'avoir pas son mot à dire sur les expositions et nous découvrons parmi ses 15 000 likes une liste de zombies du monde de l'art, collectionneurs, galeristes ou curateurs désormais prêts à en découdre.

Que tirer de cette histoire un peu dérisoire au regard du génocide qui menace Gaza ? On savait déjà le bourgeois nouvelle génération, le macroniste tendance Darmanin, en phase terminale de radicalisation. Celui-ci ne tolère désormais plus seulement que les artistes exposent dans ses musées, encore faut-il que l'artiste pense comme lui, qu'il lui ressemble, où qu'à défaut il se taise.

L'accusation d'antisémitisme a été depuis des mois le moyen d'une instrumentalisation obscène pour tenter de purger les white cubes français, américains ou allemands, de tous les corps qui résistent au discours impérialiste, les corps en question ayant en commun d'être souvent racisés, souvent féminins et, par un effet d'ironie sinistre, souvent juifs. C'est le cas de Candice Breitz, sud-africaine, qui après avoir interpellé la Hamburger Bahnhof de Berlin avec sa performance « Dear White Germany » a vu annuler son exposition prévue au Saarländisches Museum. Pour le bourgeois,

le juif doit être comme lui : raciste. C'est en vertu de cette axiome que Deborah Feldmann, Masha Gessen, Susan Neiman... etc. ont toutes été « annulées ». Car des centres d'art sur lesquels les travailleuses de l'art ont le pouvoir et non l'Etat ni les fondations privées, sont des lieux où l'on ne parle plus à la place des artistes mais où eux-même décident de ce qui est dit, de ce qui est montré, de leurs récits et identités complexes et retors aux récupérations.

C'est le paradoxe de l'exposition d'Anaïs Duplan au musée Folkwang d'Essen : ce n'est pas le contenu politique d'*Afrofuturism* qui lui a valu d'être censurée, mais bien l'acte politique de boycotter l'Etat israélien. Le rôle du musée bourgeois est de transformer la politique en spectacle inerte et inoffensif, or les travailleuses de l'art ne l'entendent pas de cette oreille. Ce sont elle-ux qui décident de ce que doit être le musée lorsqu'une certaine de militantes décident d'envahir le Whitney Museum pour dénoncer le génocide à Gaza, eux encore qui s'organisent lorsque le mouvement Strike Germany parvient à empêcher le Sénat de Berlin de retirer les subventions de tout artiste critiquant la politique d'Israël, et ce sont eux qui bloquent les écoles d'art, organisent des ventes au profits de la Palestine, ou à Bristol encore qui obtiennent de l'Arnolfini de revenir sur la censure des artistes palestiniennes.

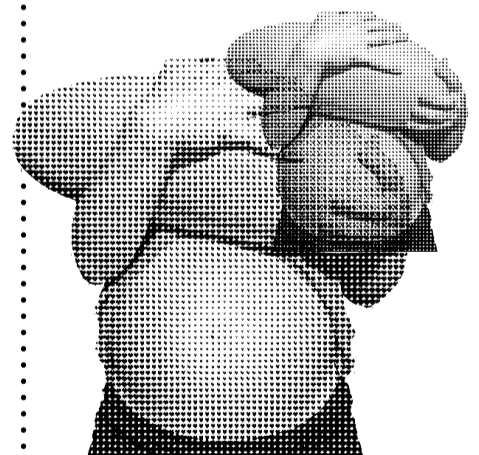
En avril on apprenait que le dernier centre d'art de Gaza venait d'être détruit. L'exposition *Passé Inquiet* dénoncé par Hegedus se proposait justement d'être un musée en exil pour l'art palestinien, c'est de toute évidence déjà trop dans ce milieu de l'art pour qui les palestiniennes ne doivent vivre ni ici ni ailleurs mais simplement disparaître. Les travailleuses continueront de s'y opposer : aucun d'entre nous ne sera libre tant que la Palestine ne sera pas libre.

Marius, peintre

« « Réussir » est devenu l'obsession générale dans notre société, et cette réussite est mesurée par notre capacité à l'emporter dans des compétitions permanentes. Il est pourtant clair que la principale performance de chacun est sa capacité à participer à l'intelligence collective, à mettre en sourdine son « je » et à s'insérer dans le « nous », celui-ci étant plus riche que la somme des « je » dans laquelle l'attitude compétitive enferme chacun ». Albert Jacquard

QUI EST PRIX QUI CROYAIT PRENDRE.

Dans quel milieu professionnel se congratule-t-on autant que dans celui de la création ? Dans quel milieu la remise d'un prix fait-elle autant oublier la juste rémunération du travail ? La charge symbolique portée sur la culture et la création légitimerait-elle les centaines voir les milliers de prix décernés chaque année, comme aucun autre métier ne les développe ? Imaginez un prix de la meilleure enseignante, du meilleur cariste ou de la meilleure auxiliaire de vie. Décerner un prix, c'est mettre en lumière un travail, un-e autrice mais c'est aussi, de fait, ne pas en retenir d'autres parce que « moins bien » avec toute la subjectivité assumée des jurys. Et comme cette reconnaissance symbolique flatte les égos, on se bouscule pour concourir, on envoie des dossiers, rarement dédommagés et jamais restitués. Parfois même, ces envois permettent de constituer une collection. Or, cette individualisation permanente a des conséquences. S'il y a parfois quelques ronds à gratter, l'essentiel de ce que l'on veut nous faire croire est ailleurs. Dans la reconnaissance des pair-es ou des autres, dans les « retombées attendues », dans le « ruissellement », « un plus pour vot'carrière ! ». Pourtant, combien d'autrices multi-récompensées de BD au RSA ? D'autrices de livre primées mais au travail alimentaire contraint ? Et si nous imaginions plutôt un monde artistique dans lequel les moyens seraient mis dans l'intérêt général, dans la médiation plutôt que la sacralisation, dans une rémunération plus égalitaire, dans des festivals où le plaisir de partager des œuvres serait suffisant ? Si nous nous détachions de cette logique de l'excellence. Faire son travail avec engagement, du mieux possible en étant justement rémunéré. Voilà qui pourrait suffire. Guillaume, scénographe



[RE] PRODUCTION

Le SNAPcgt a invité [Re]production pour qu'Emilie McDermott et Nour Awada nous présentent le travail qu'elles font sur l'impact de la maternité sur le travail artistique et la vie des artistes mères. Elles y partagent des ressources et des perspectives d'amélioration. Vous l'avez loupé ? Pas de panique on a tout capté et c'est disponible sur la chaîne youtube du SNAPcgt : [vu.fr/mvWYF](https://www.youtube.com/channel/UCvfr/mvWYF)

Clément, graphiste

Oyé oyé, le Plein Emploi tape à la porte avec son lot infâme de violences sociales mais, avant, nous avons déjà le droit d'être cuisinées par les dernières réformes Loi Travail qui s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2024. Le suivi des allocataires du RSA en fait partie et la Métropole Lyonnaise (cas unique en France car elle a absorbé les compétences du Département) n'est pas en reste à ce sujet : [site internet](https://www.mpl.fr/rsa)

dédié au suivi des allocataires du RSA (à vous de trouver la bonne case), l'obligation de suivre 10 ateliers « de professionnalisation et de socialisation » dans l'année (peu importe que vous soyez en résidence de création au moment où l'atelier tombe !), la fin de l'allocation RSA au bout de 3 ans (c'est bien assez pour avoir un revenu artistique mensuel décent, tout le monde le sait) et, on n'arrête pas le progrès, viser les artistes auteur-rices entre 51 et 59 ans pour les pousser vers la sortie... Lors de son audition à l'Assemblée Nationale en mars, Rachida Dati (déjà ministre de la Culture) a annoncé travailler sur le sujet afin que les artistes-auteur-rices au RSA ne soient pas pénalisés par cette réforme. Depuis, 2 rencontres au Ministère ont eu lieu pour ce faire, avec organisations professionnelles et syndicats autour de la table (dont le SNAP cgt bien sûr !). Lors de cette première étape de la négociation, les organisations ont globalement parlé d'une seule voix : nous nous opposons aux heures d'activités obligatoires ! Les négociations entre le Ministère du Travail et de la Culture sont aujourd'hui en cours. Affaire à suivre... Laure, photographe

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

ma par mail. Ma conseillère est à l'écoute, arrangeante et considère la pratique artistique comme un travail : mes heures d'activités sont donc celles que j'effectue dans le cadre de mon travail et je n'ai pas à en fournir d'autres. Qu'en est-il s'il s'agit d'un-e conseiller-ère qui a peu d'estime pour la pratique artistique ? Le cadre étant mal défini, il serait facile de nous dire que notre activité n'est pas suffisante. Ce dispositif me demande une nouvelle organisation, je compte mes heures de travail afin d'en témoigner et je dois anticiper au maximum mes déplacements pour tenir informé ma conseillère et ainsi convenir des rendez-vous téléphoniques ou des mails plutôt que des rendez-vous en agence. Pour le moment, je fais le choix de demander le RSA, je n'ai pas de difficulté pour me loger ni de problème de santé et si ce dispositif devient trop contraignant, je devrais pouvoir trouver un autre travail assez vite (je suis diplômée, en bonne santé, etc). Néanmoins, ce système reste dangereux et il me semble important de le dénoncer, car il permet de banaliser la surveillance des allocataires et une forme de travail gratuit qui met toutes les travailleuses en péril. Parce que toutes les contraintes qu'il engendre poussent les allocataires à reprendre un emploi même si celui-ci se fait dans de mauvaises conditions. Mais aussi parce que nous ne sommes pas la seule profession où les travailleuses indépendantes et non salariées ne gagnant pas suffisamment d'argent pour vivre, doivent faire appel au RSA (agriculteur-rices, artisan-nes).

Célia, artiste



formdesluttes.org

LA MACRO-NIE LES LIBERTÉS SYNDICALES

La démocratie n'est pas le fort de Macron. Le respect des libertés syndicales non-plus. Ses gouvernements successifs imposent leurs lois et rabotent nos droits à coup de 49.3 et de décrets, sans tenir compte des besoins du peuple, uniquement de ceux des entreprises et des plus riches. La pluralité de l'information est bafouée, les points de vue plus justes et respectueux sont méprisés. L'étape suivante pour assurer leur société capitaliste : faire taire les voix en colère, précariser et contraindre pour entraver celle qui s'oppose, comme le secrétaire général de l'Union Départementale du Nord qui a été condamné à une année d'emprisonnement avec sursis et une amende pour « apologie du terrorisme » après la publication d'un communiqué prenant parti pour le peuple palestinien, face à la colonisation d'Israël. La CGT Spectacle, solidaire, dénonce ces atteintes à l'expression et à l'action syndicale. Ensemble, plus fort-es pour que comptent nos voix !

Clément, graphiste

Comment susciter l'implication de plus de personnes au sein de nos organisations syndicales ?

Cette question englobe celle des moyens mis en place pour inclure un maximum de monde, quels que soient ses origines et son parcours, afin que toutes les diversités puissent être intégrées. En rencontrant des membres du Massicot (syndicat national de lutte dans les écoles de création), j'ai été frappé de voir qu'ils pensaient l'inclusivité à tous les niveaux.

En premier lieu, les mots « passer le pas » reviennent souvent pour parler du passage de la conscience politique à l'action militante. Le Massicot fait ainsi le constat qu'il vaut mieux rencontrer les étudiant-es. C'est pourquoi à la rentrée dernière iels ont organisé une tournée des écoles de création dans leur région. [Lubin] « ce qui m'a le plus marqué, c'est d'arriver pas sûr de moi, parce que je ne connaissais rien, je ne connaissais personne, je ne savais pas complètement de quoi on parlait ; et en arrivant, d'avoir une ambiance aussi douce et aussi agréable, je me suis senti à l'aise. Et même juste rentrer dans la salle et voir tous les fidget toys [jouets anti-stress] sur les tables, ça peut paraître un détail à la con, mais c'est une petite marque d'attention qui permet que chaque personne puisse vraiment se sentir à l'aise. »

Pour que les orientations du syndicat soient fixées par les concernés, quel que soit leur niveau d'information et d'implication, iels ont créé des outils : [Poe] : « il y a la méthode BLE, qu'on a utilisé par exemple au dernier week-end IRL [en présentiel], où chacun-e liste ses besoins, ses limites, ses envies, et on adapte les formes de réunion et d'interaction pour que ça inclue au plus les besoins de tous-tes. Ce qui donne des formes d'échange fluctuantes, et c'est assez agréable, et qui font qu'on se sent inclus-e. »

La structuration en fédération nationale du Massicot permet de répondre à l'isolement des étudiant-es en école de création, qui sont sous la tutelle du ministère de la Culture et non de l'Enseignement Supérieur. Ce mode de fonctionnement a pour but d'aller vers plus d'action et moins d'organisation. [Alexy] : « Ça demande du travail en plus [la création de fiches pratiques et la collecte des ressources] mais derrière les gens peuvent s'autonomiser. Organiser une réunion, ça demande ça, ça, ça, ça. Préparer une discussion, ça demande ça, ça, ça, ça. »

L'organisation syndicale permet des suivis de dossiers au long cours, mais dissonne avec le temps court des études et oblige à un renouvellement constant de sa base militante. Il leur est donc nécessaire de ne pas trop se spécialiser, au risque

d'être irremplaçable et de renvoyer à un statut inaccessible pour les personnes intéressées. Ainsi, iels priorisent la prise de mandats (gestion d'Instagram, secrétariat fédéral...) en binômes composés d'une personne formée et d'une personne nouvelle. [Alexy] : « On est en train d'essayer de penser un package de transmission à dispo en permanence dans nos écoles pour la prochaine tournée, en fonction des dispo des gens. Ça va passer par des formations mais aussi par des visuels, du matos, pour se faire une place avec de la documentation et des ressources à dispo en permanence. Et aussi par des arpentages et des visionnages de films ou de ressources qu'on trouve intéressantes, qui permettent aussi de faire un premier pas sur une politisation des gens qui seraient intéressés mais qui n'auraient pas forcément les outils. [...] Justement dans la question des préjugés sur le travail syndical, c'est aussi tout un taf d'explicitier la diversité des tâches. »

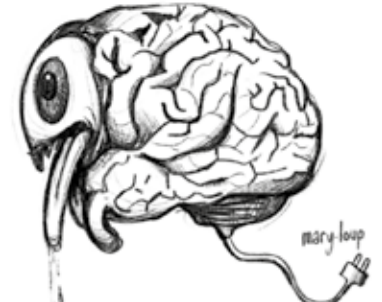
Iels ont le souci de renverser l'idée de souffrance qui découlerait forcément d'une implication militante. [Lubin] : « Des trucs tout bêtes, mais liés à l'attention, dans nos réunions, qu'elles soient en visio ou en réel, toutes les heures, on fait une pause, et même si ça rajoute 10 minutes sur une réunion complète, ce n'est pas grave, parce que ça permet que tout le monde puisse suivre la réunion jusqu'au bout, et que ça ne soit plus un fardeau. »

Iels ont aussi constaté que le meilleur moyen de s'impliquer sans souffrir est d'agir en groupe. [Alice] : « En fait juste d'être là à l'école ou quand il y a une AG, quand il y a une projection, quand il y a une distribution [alimentaire ou de protections menstruelles par exemple] qui est organisée, le fait d'avoir 3 à 4 personnes avec qui partager la tâche, ça réduit déjà tellement la charge et ça devient un moment de plaisir. »

Ces échanges recueillis pointent la nécessité que les luttes soient incarnées par des témoignages de personnes comme nous, qui mettent du temps à profit pour des revendications qui leur tiennent à cœur. Afin que les syndicats soient à l'image de leurs aspirations politiques, il est essentiel qu'ils reflètent la manière dont les individus ressentent leur engagement et qu'ils offrent des moyens de s'impliquer.

Clémence, Artiste

Les formations du Massicot en libre accès sur leur Notion : vu.fr/RdkZV



INTELLIGENCES RÉELLES ET ARTIFICIELLES

L'intelligence artificielle est en train de transformer notre rapport à la création. Les interprètes et les autistes, déjà souvent précaires, voient la possibilité grandissante de pouvoir se passer d'eux, de contourner leur travail en ayant recours aux machines dites intelligentes.

Quelques soubresauts législatifs et des dispositifs nécessaires tel que l'opt-out* mis en place par la Saif et les autres OGC semblent dérisoires devant le développement des outils d'IA générative.

Les conférences et les tutos pour contrer l'aspiration des données se multiplient comme des formations accélérées pour des autistes et des producteurs dépassés par une technologie qui semble nous échapper.

Finalement, l'ensemble de la création est en train de découvrir, à une échelle mondialisée, ce que beaucoup d'autistes des arts visuels vivent déjà depuis longtemps dans la vraie vie. L'aspiration des données et l'utilisation sans vergogne des œuvres, sans autorisation, sans rémunération, sans respect du droit moral est déjà très répandu dans notre secteur. Combien de photos, d'illustrations, de dessins, de design graphiques, etc. sont utilisés, modifiés, réappropriés et diffusés par des particuliers sur les réseaux sociaux ou par des entreprises et des structures publiques dans des publications réelles ou virtuelles pour « illustrer » un article ou un document sans aucune autorisation.

Pour les arts visuels, les intelligences artificielles vont accentuer cet état de faits. Les travaux menés par les syndicats de la Fédération du Spectacle – les artistes de doublage en tête – et les sociétés d'autistes comme la SAIF devront nous permettre, à termes rapidement, de faire des propositions pour mieux protéger les auteurs. Le travail est en cours. On apprend en marchant. Peut-être que le seul point positif à cette révolution des usages est de faire converger nos préoccupations avec les artistes, autistes et interprètes des autres secteurs de la création pour pouvoir enfin faire reconnaître aussi nos droits dans le monde physique par des intelligences bien réelles.

Bruno et Guillaume graphistes et scénographes

* opt-out ou option de retrait est un dispositif mis en place par les sociétés d'auteurs pour signifier la volonté des auteures qui en sont membres de ne pas laisser leurs œuvres disponibles à l'aspiration des données par les IA génératives de contenus. Article L.122-5-3 III > plus d'infos sur saif.fr > opt-out



Jay Ray/Mie

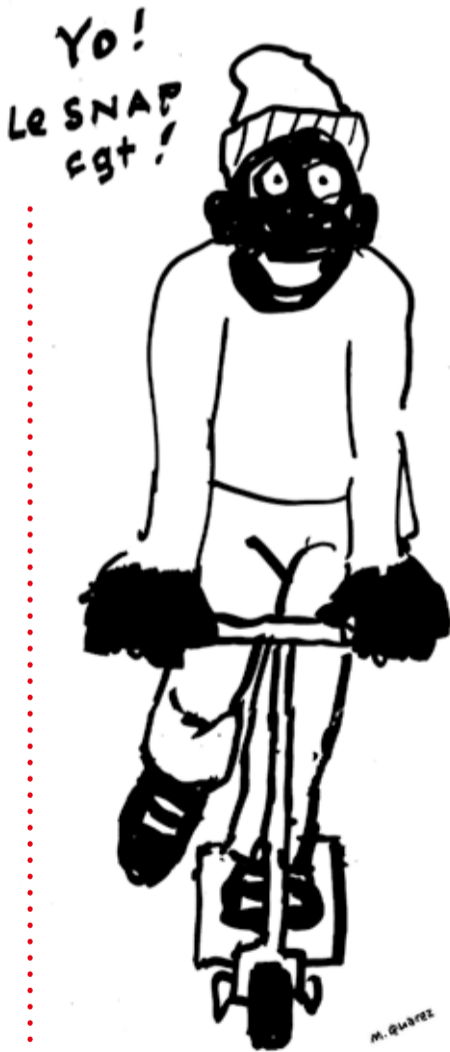
VOLEUR !

L'État voleur de nos contributions à la Formation Professionnelle Continue !

Aux dernières nouvelles, et en suite à la création du Compte Personnel de Formation (CPF), issu de la réforme de 2021... Le financement du CPF est crédité par une ponction de 12 % du financement de l'Afdas, l'organisme collectif mutualisé qui paye les formations des artistes-auteurs avec les contributions de tous-tes.

Votre part des contributions CPF vont à la Caisse des Dépôt et Consignations : l'État. C'est cette Caisse qui paye quand vous utilisez le CPF. À partir du mois de mai, pour utiliser votre CPF sur une formation, il vous en coûte 100 euros forfaitaires, obligatoirement. En clair, la formation via le CPF n'est plus intégralement payée. La politique du gouvernement est de vous inciter à faire prendre en charge par l'AFDAS (fonds collectif mutualisé), votre formation : en effet, si vos droits sont ouverts, l'Afdas paiera tout sans vous demander 100 euros. Ainsi les moyens collectifs de l'AFDAS seront asséchés, et votre CPF, non utilisé, sera perdu : pour vous, et pour les autres artistes auteurs. Les sommes inutilisées, qui sont Vos Droits, serviront à réduire le déficit de l'État. On dit merci qui ?

Pierre, sculpteur



YO, PAS YO ?

Oui on peut encore aujourd'hui se battre pour des images. L'une d'entre elles a d'ailleurs fait l'objet d'un débat passionné lors de notre dernière commission exécutive. Dessinée par Michel Quarez pour le snap, elle figure sur certains drapeaux que nous brandissons fièrement dans les manifestations.

Michel Quarez était peintre et affichiste, et aussi compagnon fidèle du SNAP qu'il a nourri de ses images dès sa création, toujours présent dans la rue, lors des manifestations qu'il préférait de loin aux réunions de bureau.

Pour lui, peindre ou faire une affiche c'était tout comme, et il aimait à dire que la rue était sa galerie, qu'elle permettait à ses images d'être vues par le plus grand nombre, et c'est ça qu'il aimait.

Son terrain c'était sa ville, Saint-Denis, et tout son peuple de banlieue rouge avec lequel il vivait et qu'il a inlassablement représenté dans ses peintures ou dans ses affiches réalisées avec le même engagement, la même énergie impertinente et insolemment colorée, rendant à la rue ce qu'elle lui donnait.

De jeunes militant-es se sont insurgés récemment lors d'une manifestation de cette représentation d'une personne racisée qu'elles ont trouvé caricaturale et peu respectueuse, reproduisant le cliché

du jeune de banlieue, noir et forcément rappeur. Les membres du SNAP qui ont bien connu Quarez et ses engagements dans les luttes antiracistes et contre toutes les discriminations et qui vivent avec cette image depuis des lustres y sont de leur côté attachés comme à une part importante de l'histoire du syndicat.

Le débat que nous avons eu lors de la dernière CE nous a permis de nous poser de nombreuses questions :

- Peut-on expliquer une image ?
- Connaître le contexte d'une image la rend-elle acceptable ?
- Comment éviter le fossé qui pourrait se creuser au sein du SNAP entre les différentes générations de militant-es ?
- Est-ce que cette image doit rejoindre [avec tous les honneurs !] les archives du SNAP ou continuer son parcours dans la rue, quitte à blesser les nouvelles et les nouveaux militant-es plus attentives aujourd'hui aux questions de représentation discriminantes ?

Ces questions encore vives posent plus généralement celle du positionnement de notre syndicat dans les luttes contre toutes les discriminations *, nous y travaillons sans relâche !

* Voir article de Robyn

Isabelle, graphiste

VENEZ, REJOIGNEZ-NOUS ! SNAPCGT.ORG / CONTACT@SNAPCGT.ORG

Adhésion annuelle : 1 % de vos bénéficiaires, c'est la règle à la CGT (par exemple pour 4000 € annuel de bénéfice, votre adhésion annuelle est de 40 €), 32 € pour le montant solidaire au bon fonctionnement du syndicat et 12 € pour les allocataires des minimas sociaux, les étudiant-es et personnes sans aucun revenu. **Pour rester informé-e, suivez-nous sur facebook, instagram, discord** et abonnez-vous à la newsletter du SNAP cgt (formulaire en ligne sur le site). **Syndiquons-nous en ligne et en un clic : SNAPCGT.ORG/ADHESION**
Le journal du SNAP cgt est un travail militant collectif. Tous-tes les militant-es y participent d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, de sa rédaction à la relecture, de sa mise en page à sa diffusion.

